



VOS RÉF.	STA-19-195-100	Domaine des Terres Blanches
NOS RÉF.	LE-MAIN-CM-MAR-GMR PAS-CF- 2020-TER-ADM-2020-13100- CAS-146312-R1N1V1	Route de Cavaillon RD99 13210 SAINT REMY DE PROVENCE
INTERLOCUTEUR	CARINE FRAYSSINES	
TÉLÉPHONE	04.42.65.67.28	
E-MAIL	rte-cm-mar-gmr-pas-env@rte- france.com	
OBJET	Défrichement STA-19-195-100 Consultation SUP	Bouc Bel Air, 05/03/2020

Madame, Monsieur,

La DDTM 13 Service Agriculture Forêt, Pôle Forêt, nous a transmis pour consultation le dossier de défrichement cité en objet.

Vous trouverez ci-joint, à cet effet :

- Copie de la réponse que nous avons adressée au service instructeur ;
- Un extrait du profil en long de la ligne concernée ;
- Un document rappelant l'ensemble des dispositions du Code du travail précitées.

Soucieux de la sécurité des personnes et des biens aux abords de nos ouvrages, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Nicolas HEUZE
Responsable Maintenance Réseaux Territoire
R.T.E - GMR PAS

PJ :
Copie courrier
Extrait de profil en long
Annexe relative au Code du Travail



VOS RÉF.	STA-19-195-100	
NOS RÉF.	LE-MAIN-CM-MAR-GMR PAS-CF- 2020-TER-ADM-2020-13100- CAS-146312-R1N1V1	DDTM 13/Service Agriculture Forêt/Pôle Forêt émis par CAPODURO Odile - DDTM 13/Services
INTERLOCUTEUR	CARINE FRAYSSINES	Territoriaux/STEst/PRUE/Unité Biodiversité Environnement
TÉLÉPHONE	04.42.65.67.28	
E-MAIL	rte-cm-mar-gmr-pas-env@rte- france.com	ddtm-defrichement@bouches-du- rhône.gouv.fr
OBJET	Défrichement STA-19-195-100 Consultation SUP	Bouc Bel Air, 05/03/2020

Madame,

Par mail du 11/02/2020, vous nous avez transmis pour avis une demande de défrichement, déposée par la SCI DOMAINE DES TERRES BLANCHES concernant plusieurs parcelles situées sur les communes de Saint Rémy de Provence et de Eygalieres cadastrée section HT n° 1 et AX n°103 et 113.

Nous vous confirmons que les terrains sont à proximité de la ligne électrique aérienne à 225 000 volts dénommée MONTAGNETTE-ROQUEROUSSE-CHATEAURENARD / ROQUEROUSSE-PIQUAGE VLASSOLE portée 41-42

Nous attirons toutefois votre attention sur les graves dangers encourus par les intervenants lors de la réalisation des travaux en raison de la proximité de la ligne électrique avec le projet. Les dispositions des articles R. 4534-108 et suivants du Code du travail décrits ci-dessous devront être impérativement respectées.

Par ailleurs, le pétitionnaire devra, pour l'exécution des travaux, se conformer aux obligations réglementaires rappelées ci-dessous :

- Toute personne qui envisage de réaliser une construction au voisinage de nos ouvrages doit, après consultation du guichet unique (www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr), se conformer aux procédures de déclaration de projet de



travaux (DT) fixée par l'Art. 554-21 et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) fixée par l'Art. 554-25 issu du Code de l'Environnement.

- Pour tous chantiers situés à proximité des lignes électriques, les travaux doivent être exécutés dans le strict respect des articles R. 4534-108 et suivants du Code du Travail, issus de la codification du décret n° 65-48 du 8 janvier 1965. Ces Articles prévoient notamment que **les ouvriers, engins ou objets manipulés ne doivent pas s'approcher à moins de 5 mètres des conducteurs** sous tension dans les conditions les plus défavorables de température et de balancement dû au vent.

Si le pétitionnaire devait modifier son projet, il serait nécessaire de nous le communiquer afin que nous puissions nous assurer qu'il est toujours compatible avec la ligne précitée.

Nous vous précisons enfin que cette réponse vaut uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 000 volts), et qu'il peut exister, sur le terrain d'assiette de la construction projetée, des ouvrages de distribution d'énergie électriques ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants (ENEDIS, régies, GRDF, etc.). Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Restant à votre entière disposition pour toutes précisions que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Nicolas HEUZE
Responsable Maintenance Réseaux Territoire
R.T.E - GMR PAS

Ps :
Copie courrier au demandeur